

LA LOGIQUE DE M. BOISSIER...

L'année dernière, à l'époque du rassemblement, le chef du département militaire a fait rayer de la troupe, pour lui appliquer ensuite la taxe militaire, un soldat suspecté par le major d'être le mari d'une tenancière de maison publique.

Le personnage recourut au Conseil d'État, lequel donna raison au département militaire et à son chef, M. Boissier; le Tribunal fédéral, consulté, vient de se déclarer incompétent. Voilà l'affaire. Ce défenseur de «*nos libres institutions*» va-t-il nantir l'assemblée fédérale de cet abus de pouvoir? Ce serait à souhaiter, car le débat qu'il soulèverait serait intéressant à plus d'un titre.

Comme qu'il en soit, force nous est de déclarer dès maintenant que M. Boissier a fait montre de la plus noire ingratitude. Car il est incontestable que, sans les maisons publiques, il serait encore maire à Cognoy. C'est le plébiscite du 22 mars, par lequel le peuple a revendiqué le droit aux maisons publiques comme un droit imprescriptible, qui a amené l'avènement de M. Boissier au pouvoir. Sa fortune politique est étroitement liée à l'existence des dites maisons. Son apothéose fut éclairée par la lueur rouge de leurs falots.

Et voilà qu'il renvoie comme indigne à servir la patrie et les intérêts bourgeois un homme dont la moralité se trouve quelque peu entachée par une union que M. Boissier juge mal assortie. - Mais quelle logique est-ce là?

Le chef du département militaire peut s'appuyer sur la quasi-unanimité de ses concitoyens partisans des maisons publiques et conséquemment de leurs tenanciers, et mieux encore sur sa propre conscience qui lui a montré la débauche officielle comme un bien inestimable pour le pays. Pourquoi mettre alors en quarantaine les messieurs patentes qui l'organisent et sont en droit de se considérer comme des fonctionnaires publics? Sont-ils plus coupables que leurs clients? Plus coupables que tous ceux qui collaborent à la prostitution d'une manière quelconque, tels que ces médecins qui préparent, contre beaux deniers comptant, le bétail humain pour les prochaines saturnales? Ils accomplissent, vous l'avez dit, M. Boissier, une œuvre de préservation sociale, par conséquent ils ont droit à votre sollicitude, et c'est le contraire qui arrive.

En éloignant ce soldat, vous semblez craindre qu'il ne contamine vos hommes; on ne saurait trouver d'autres raisons à cet ostracisme. Mais, alors, cette œuvre de préservation sociale est donc en même temps une œuvre de conception! C'est la conclusion logique de notre arrêt. Dans ce cas, si vous jugez un homme seul capable de corrompre toute une armée, vous nous permettrez d'envisager le travail de démoralisation que doivent accomplir les différents foyers de prostitution dans les quartiers populeux où la sanction du 22 mars est allée les déclarer d'utilité publique.

Encore une fois, quelle logique est-ce là?

M. Boissier, doublé de cet extraordinaire professeur de systèmes sociaux qu'est M. Favon, représentant l'un de l'aristocratie, l'autre de la bourgeoisie genevoises, seraient bien embarrassés de nous répondre.

Les deux politiciens se servent d'expédients. Or un expédient, si subtil soit-il, manque toujours de logique. Tous les deux ont mené le peuple genevois à cette «victoire» du 22 mars. Comment peut-il se faire qu'étant d'opinions opposées, pour la galerie du moins, ils se soient trouvés d'accord dans cette question de la prostitution patentée. Conservateurs tous les deux, mais de façon différente, la maison publique leur est apparue comme un soutien de la société et une garantie de leurs intérêts de classe sans préjudice des petits avantages qu'elle peut réserver aux amis.

L'opinion, publique trompée et peu clairvoyante a cru voir dans le maintien de la maison de tolérance une sécurité pour les femmes et les jeunes filles de la cité, et tout bon politicien ne dédaigne pas de suivre quelquefois le public dans ces errements, d'autant plus que des adversaires, peu scrupuleux dans le choix des moyens, peuvent s'en faire une arme de combat.

L'on a dit aussi que la maison publique était la soupape de sûreté du mariage légal et la statistique est venue confirmer cette opinion en déclarant que la clientèle des maisons se recrute surtout parmi les gens mariés. De plus, les difficultés de la vie, les salaires de famine de quantités d'ouvriers et d'employés leur rendent impossible la fondation d'un foyer, et par suite le devoir impératif de la continuation de l'espèce est laissé à de plus fortunés. A cette catégorie d'hommes qui se trouvent mis ainsi hors la loi naturelle - conséquence de notre système de propriété et de répartition de la richesse sociale - l'État, en bon père, a voulu garantir la satisfaction d'un besoin physiologique avec un minimum d'insécurité. Et c'est là un expédient digne de politiciens à courte vue? comme ils sont tous; un expédient ne changeant rien au vice initial de notre organisation sociale mais consacrant, au contraire, une iniquité de plus : l'asservissement de la femme.

Tout cela est d'une moralité douteuse et nous remet en mémoire une boutade de V. Cherbulier: «A Genève les radicaux n'ont pas de morale et les conservateurs en ont deux».

Georges HERZIG.
